

Madame, Monsieur,

Afin de procéder à l'élagage et l'entretien des arbres sur l'avenue Jean Jaurès, les dispositions suivantes seront appliquées afin de sécuriser les travaux :

- le stationnement des véhicules est interdit sur l'emprise du chantier
- la prudence est recommandée aux piétons

pour la journée du jeudi 4 octobre 2018.

Je vous remercie de votre compréhension sur la gêne occasionnée et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Didier LIMOGES

Maire de Moret-Loing-et-Orvanne